

CA1
EA730
89P18f

DOCS

Canadian	Institut
Institute for	canadien pour
International	la paix et
Peace and	la sécurité
Security	internationales

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 18

**LA RÉDUCTION DES RISQUES DE
GUERRE PAR DES MÉCANISMES
MULTILATÉRAUX
RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE
CONFÉRENCE**

David Cox, Steve Lee et James Sutterlin

Kingston, les 7 et 8 octobre 1988

Septembre 1989



PRÉFACE

Le présent rapport est le résultat de l'effort collectif de la communauté internationale pour la paix et la sécurité internationale. Les travaux de recherche en cours, en cours de révision et de publication, ont été réalisés par une commission internationale, soit par l'intermédiaire de son comité exécutif, soit par l'intermédiaire de son comité de travail. Les conclusions de ce rapport sont le résultat d'un processus de consultation et de négociation entre un nombre restreint d'experts, essentiellement aux spécialités des questions en question. Contrairement à toutes les autres publications de l'Institut, les résultats de recherche en cours ne sont publiés que dans leur langue originale, soit un anglais ou un français, mais ils sont traduits dans l'autre langue officielle.

Les opinions exprimées dans les documents sont celles de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut ou de son Conseil d'Administration.

Celui qui participe à la préparation de ce rapport David Cox, Steve Lee, de l'Institut et James Sutterlin, de l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance, de l'Université York.

James Sutterlin, qui prépare son doctorat en sciences politiques à l'Université de New York et Jane Boutin, étudiante à la Faculté de droit de l'Université Queen's, ont apporté une aide précieuse pour la préparation des résumés de conférences.

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

FEB 1 1990

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 18
**LA RÉDUCTION DES RISQUES DE
GUERRE PAR DES MÉCANISMES
MULTILATÉRAUX
RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE
CONFÉRENCE**

David Cox, Steve Lee et James Sutterlin

Kingston, les 7 et 8 octobre 1988

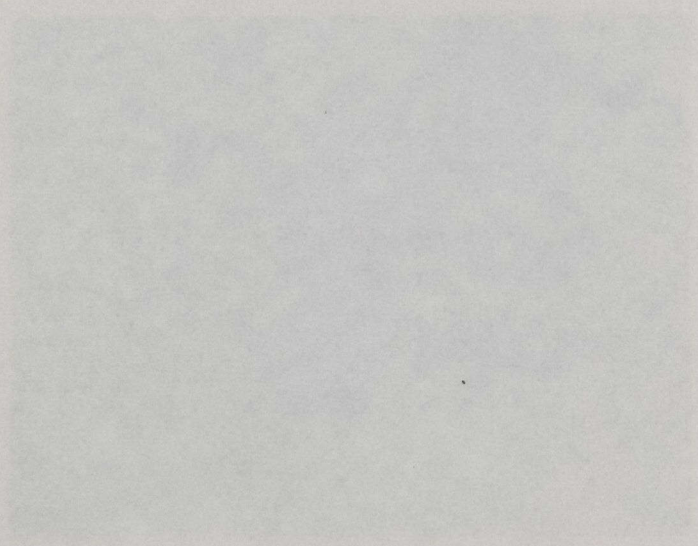
Septembre 1989

43-254-757

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires étrangères

FEB 1 1980

RECEIVED TO RESEARCH UNIT
RECEIVED A LA BIBLIOTHÈQUE DE RECHERCHE



360, rue Albert
Bureau 900
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

ISBN 0-662-95774-1

PRÉFACE

Les documents de travail de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales rendent compte des travaux de recherche en cours, ou sont le compte rendu d'une conférence; ils sont souvent destinés à une publication ultérieure, soit par l'Institut, soit par un autre organisme; l'Institut considère qu'il est intéressant d'en diffuser immédiatement un nombre restreint d'exemplaires, essentiellement aux spécialistes des domaines en question. Contrairement à toutes les autres publications de l'Institut, les travaux de recherche en cours ne sont publiés que dans leur langue originale; seul un résumé est publié dans l'autre langue officielle.

Les opinions exprimées dans les documents sont celles de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut ou de son Conseil d'administration.

Ont participé à la préparation de ce rapport David Cox, de l'Université Queen's, Steve Lee, de l'Institut et James Sutterlin, du International Security and Arms Control Program, de l'Université Yale.

Jean Krasno, qui prépare son doctorat en sciences politiques à la City University, à New York et Jane Boulden, étudiante à la faculté de droit de l'Université Queen's ont apporté une aide précieuse pour la préparation des résumés de séances.

TABLE DES MATIÈRES

CONDENSÉ		1
INTRODUCTION		2
I. DE L'UTILITÉ D'UN CENTRE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE GUERRE AUX NATIONS-UNIES		4
1. Thèse		6
2. Antithèse		7
II. LES CENTRES MULTILATÉRAUX D'ALERTE NUCLÉAIRE		8
III. LE RÔLE DES ORGANISMES MULTILATÉRAUX DANS LES CONFLITS ISSUS DE TENSIONS SOCIÉTALES		13
1. Thèse		15
2. Antithèse		16
IV. DE NOUVEAUX RÔLES POUR LES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX		17
1. Les opérations maritimes de maintien de la paix		18
2. Le Secrétaire général et le Conseil de sécurité		20
CONCLUSIONS		21
ANNEXE A	Allocution de M. Vladimir Petrovsky Sous-ministre soviétique des Affaires étrangères	22
ANNEXE B	Liste des participants et programme de la conférence	30

CONDENSÉ

Les participants à cette conférence, qui a eu lieu à Kingston (Ontario), ont cherché ensemble de nouvelles façons de réduire les risques de guerre. Ils ont mis l'accent sur les mécanismes multilatéraux et surtout sur l'intervention des Nations-Unies.

La discussion a porté tantôt sur des détails techniques particuliers des divers mécanismes possibles de réduction des risques et tantôt sur des sujets théoriques (définir les types et les causes de conflit, ainsi que la nature des conflits). Dans le cadre de la discussion sur la création d'un centre multilatéral de réduction des risques, les participants ont examiné des moyens de prévenir la guerre classique. Quant aux problèmes particuliers que pose le danger d'une guerre nucléaire, ils ont été abordés pendant un débat sur l'établissement d'un centre multilatéral d'alerte nucléaire.

Afin d'être efficaces dans leurs efforts pour prévenir la guerre, le Conseil de sécurité, et le Secrétaire général en particulier, devront avoir rapidement accès à de l'information fiable. Le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations, qui vient d'être formé, pourrait se charger de recueillir ce genre de renseignements.

Les participants ont admis que bon nombre des pires conflits dans le monde découlent de tensions socio-économiques qu'on a toujours considérées comme relevant des affaires internes d'un pays et comme n'étant par conséquent pas du ressort de l'ONU. Existe-t-il des moyens pour celle-ci de surveiller l'évolution de ces tensions sociétales et de les atténuer avant qu'elles dégèrent en des conflits plus vastes ? C'est là un sujet litigieux, car l'idée remet en question le principe de la souveraineté des États.

On critique souvent les opérations internationales de maintien de la paix en disant qu'elles favorisent un attentisme dans lequel les adversaires se cantonnent pour éviter de résoudre leurs différends. On pourrait peut-être trouver un moyen de mener des opérations "préventives" de maintien de la paix et, ce qui est plus important, d'amorcer des initiatives dynamiques d'établissement de la paix.

INTRODUCTION

En octobre 1988, un groupe de spécialistes des Nations-Unies, d'universitaires et de fonctionnaires internationaux se sont réunis, à Kingston, en Ontario, pour envisager dans quelle mesure l'ONU pourrait jouer un plus grand rôle dans la prévention de la guerre.

Au cours des deux journées qu'a duré la conférence, les participants ont abordé quelques conflits internationaux récents, les risques de conflits régionaux et de guerre nucléaire, le rôle des Nations-Unies dans la réduction des risques, la nature des opérations de maintien de la paix, l'utilité des centres régionaux de réduction des risques de guerre, la faisabilité d'un centre multilatéral d'alerte nucléaire et les besoins en matière de communications des Nations-Unies en général, et du bureau du Secrétaire général, en particulier.

La Conférence sur la réduction des risques de guerre par des mécanismes multilatéraux a été organisée par David Cox, de l'Université Queen's et financée par l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. James Sutterlin, représentant le International Security and Arms Control Program de l'Université Yale, a présidé les différentes séances.

La conférence de Kingston a réuni un vaste éventail de participants qui représentaient différentes disciplines universitaires, qui avaient des expériences politiques et administratives diverses, et qui ont fait valoir des points de vue nationaux variés. Étaient présents, entre autres personnalités, le sous-ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Vladimir Petrovsky, l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Canada, M. Wolfgang Behrends, un certain nombre de représentants du Secrétariat des Nations-Unies, Giandomenico Picco, Carole Thompson, Tapio Kanninen et Timour Dmitrichev, ainsi que des universitaires et d'anciens diplomates, dont James Sutterlin, le major-général Indar Jit Rikhye (à la retraite) et Geoffrey Pearson. (Voir à l'annexe B la liste complète des participants.)

Grâce à la diversité des participants réunis à l'occasion de cette conférence, les questions du rôle accru que les Nations-Unies doivent jouer dans la prévention des guerres, de la nature des conflits internationaux, des besoins en matière de communi-

tions et des problèmes d'ordre diplomatique ont pu être abordées et évaluées en fonction d'expériences multiples et sous plusieurs angles différents.

Le compte rendu analytique suivant traite de quatre points principaux :

- 1) l'utilité, la structure et la portée d'un centre multilatéral de réduction des risques de guerre;
- 2) l'intérêt d'un centre multilatéral d'alerte nucléaire, son organisation et les problèmes susceptibles de se poser;
- 3) le rôle des organismes multilatéraux dans les conflits résultant de tensions sociétales;
- 4) de nouveaux rôles pour les forces de maintien de la paix.

1. DE L'UTILITÉ D'UN CENTRE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE GUERRE AUX NATIONS-UNIES

Le moment est bien choisi pour voir comment les organismes multilatéraux -- et en particulier, l'Organisation des Nations-Unies -- peuvent contribuer à réduire les risques de guerre. D'une part, la collectivité internationale est de plus en plus consciente du fait que les pays doivent absolument coopérer pour prévenir les conflits régionaux. D'autre part, les nations les plus puissantes semblent plus disposées à agir dans ce sens. Et enfin, les pays sont plus enclins à se tourner vers le Conseil de sécurité et à le soutenir dans la réalisation de son mandat, soit le maintien de la paix. Comme l'a déclaré le professeur Bloomfield, "le moment est bien choisi, étant donné que les États-Unis et l'URSS ont tendance à adopter une position plus neutre face aux conflits locaux depuis qu'ils en sont arrivés à la conclusion que le jeu n'en valait pas toujours la chandelle".

L'étude du problème de la réduction des risques de guerre appelle certaines définitions : un différend est une dispute -- un désaccord sur un sujet **discret** -- qui doit être résolu avant que la relation d'ensemble entre les pays concernés puisse s'améliorer. Un conflit fait intervenir des éléments militaires -- c'est donc un différend dans lequel on a introduit le recours à la force ou la menace d'un tel recours. La guerre, c'est l'ensemble des hostilités engagées par un groupe de personnes et qui font un nombre de victimes assez considérable. Pour éviter la guerre, il est important que les Nations-Unies se concentrent sur le conflit, sa prévention si possible et, si le conflit a éclaté, sur les moyens de le circonscire afin d'éviter la guerre. Il ne faudrait pas nuire à l'efficacité de l'ONU en la surchargeant d'autres responsabilités dans le domaine de la sécurité.

Pour prévenir le conflit et réduire les risques de guerre, les Nations-Unies ont besoin de cinq éléments : des informations qui leur soient communiquées à temps, de l'influence, un pouvoir de médiation, des moyens de dissuasion et des outils, comme les forces de maintien de la paix, qui lui permettent de stabiliser une situation de conflit. Aucun de ces éléments ne suffit, à lui seul, à empêcher ou à résoudre un conflit. Même avec des informations exhaustives et précoces, et malgré tout le talent de médiation dont il pourrait faire preuve, le Secrétaire général des Nations-Unies ne peut que rarement, sinon jamais, résoudre un conflit sans l'influence que le Conseil de sécurité est en mesure d'exercer. Il ne faut pas oublier non plus le rôle capital de stabilisation que

jouent souvent les opérations de maintien de la paix. Ainsi, pour parvenir au cessez-le-feu dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq, il aura fallu non seulement les talents de médiateur d'un Secrétaire général bien informé et l'influence des membres permanents du Conseil de sécurité, mais aussi l'intervention d'un contingent de Casques bleus, qui ont fait office d'observateurs militaires. Les Nations-Unies doivent pouvoir compter sur tous ces éléments, dans leur intégralité et à n'importe quel moment.

Pour que l'ONU puisse avoir plus facilement accès à des informations récentes, à des données préliminaires et à des analyses solides sur les événements politiques susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité internationale, on a créé au sein du Secrétariat des Nations-Unies le Bureau de recherche et de collecte d'informations (BRCI). Cet organisme peut considérablement contribuer à la prévention des conflits. En ce qui a trait à la médiation, les Nations-Unies sont déjà bien équipées, puisqu'elles ont recours aux services de leur Secrétaire général lequel peut, à son tour, faire appel à de nombreuses autres personnes qualifiées. Pour ce qui est, en revanche, des forces onusiennes de maintien de la paix, elles pourraient être beaucoup plus mises à contribution, jouer un rôle de dissuasion et de stabilisation et intervenir en mer, ce qu'elles n'ont encore jamais fait.

Les mandats du BRCI et du Conseil de sécurité se rapportent aux conflits politiques entre États. C'est également dans ce domaine que les Nations-Unies ont acquis l'essentiel de leur expérience au chapitre de la médiation; jusqu'à présent, on a eu tendance à n'envisager le recours aux Casques bleus que dans le contexte des conflits politiques, à quelques exceptions près. Et pourtant, il faut admettre qu'aujourd'hui, la grande majorité des situations de conflit découlent de tensions économiques ou sociales, le plus souvent essentiellement internes, mais avec d'importantes ramifications sur le plan international. Si les Nations-Unies veulent pouvoir faire face à ce genre de conflit, elles doivent pouvoir mobiliser l'ensemble de leurs ressources (y compris les informations recueillies dans le cadre de la "surveillance planétaire") pour les mettre au service de la prévention, par le biais peut-être d'un Conseil économique et social dont le rôle aura été grandement renforcé.

Tous ces objectifs et impératifs doivent être pris en compte quand on analyse l'utilité et l'organisation, au sein des Nations-Unies, d'un centre de réduction des risques de guerre. Dans les années 1970, les mesures propres à accroître la confiance étaient le

plus souvent limitées aux champs de la maîtrise et de la limitation des armements. Les centres de réduction des risques de guerre peuvent, en fait, être assimilés à une forme élargie de mesure de confiance.

En Europe, on a vu apparaître trois grandes formes de mesures : les centres d'alerte nationale, reliés par des moyens de communication rapides, la formule dites des "deux alliances", prévoyant un renforcement des communications entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie et, enfin, la solution de la "ligne directe", passant par l'installation, dans les secteurs déclarés sensibles, de petits postes d'observation qui relèvent d'un centre responsable de la région allant de l'Atlantique à l'Oural. Ces idées européennes devraient être intégrées au concept de la mise sur pied, aux Nations-Unies, d'un centre mondial de réduction des risques de guerre. La mise en oeuvre de mesures propres à accroître la confiance et la prévention des conflits sont des questions qui doivent être abordées tant à l'échelle régionale que planétaire.

1. Thèse

Qui dit réduction des risques de guerre, dit communication. En effet, la communication est indispensable, non seulement pour transmettre au Secrétaire général et au Conseil de sécurité les informations et les analyses dont ils ont besoin, mais aussi pour attirer l'attention du public sur les efforts et les réalisations des Nations-Unies et pour obtenir l'appui des gouvernements. Il faut capter l'attention des principaux décideurs avant que le conflit ne devienne critique; pour cela, il faut souvent la pression d'une publicité active : la voie de la diplomatie silencieuse que les Nations-Unies ont l'habitude d'emprunter n'est pas suffisamment efficace.

Compte tenu de l'ampleur des changements qui se sont produits sur la scène mondiale, il n'est plus possible désormais de distinguer avec précision les conflits politiques de ceux qui ont des origines économiques et sociales. Or, c'est précisément ce genre de conflits qui risquent de prédominer dans les années à venir, et les Nations-Unies doivent être en mesure de réagir plus efficacement. Pour améliorer le système actuel, il faudra peut-être envisager de revoir l'interdiction faite à l'ONU dans sa Charte d'intervenir dans les affaires intérieures d'un État.

Sur le plan de la réduction des risques de guerre, les Nations-Unies doivent agir sur trois fronts : a) recourir à la dissuasion pour prévenir les conflits; 2) mettre en oeuvre des mesures propres à accroître la confiance pour limiter l'escalade des conflits; 3) faire appel aux conseils de spécialistes pour résoudre les différends latents.

L'expertise que le monde universitaire et les autres institutions de recherche mettent à la disposition des Nations-Unies peut lui être d'un grand secours pour la prévention et le règlement des conflits. À cet égard, c'est une excellente chose que le BCRI ait pour mandat de faire le lien entre ces différents groupes. On pourrait également penser à mettre sur pied un groupe consultatif d'experts.

2. Antithèse

Il ne faudrait pas surcharger le système des Nations-Unies. L'ONU ne doit pas être considérée comme le seul organisme de médiation compétent. L'objectif du mécanisme de surveillance planétaire ne devrait pas consister essentiellement à déceler les difficultés que les Nations-Unies peuvent résoudre directement, mais plutôt de mettre en évidence les problèmes sur lesquels il conviendrait d'attirer l'attention de l'opinion mondiale.

II. LES CENTRES MULTILATÉRAUX D'ALERTE NUCLÉAIRE

L'idée d'un centre multilatéral d'alerte nucléaire s'explique essentiellement par l'évolution rapide du système international, qui est en train de devenir un système nucléaire multipolaire. Telle est la principale observation qui se dégage du Rapport annuel présenté par le Secrétaire général des Nations-Unies en 1986, dans lequel il laissait entendre qu'un tel centre "pourrait, en cas de lancements accidentels d'engins nucléaires, réduire les risques d'erreurs d'interprétation pouvant avoir des conséquences fatales; ce centre pourrait aussi, à l'avenir, nous prémunir contre l'effrayante perspective de voir des pays qui auront pu s'emparer clandestinement d'engins nucléaires procéder à des lancements isolés".

Dans les années 1960, la Grande-Bretagne et la France se sont constitué un arsenal nucléaire relativement restreint : elles avaient chacune 150 têtes environ, et la Chine encore moins. A ce stade déjà, il se posait des problèmes de gestion. D'ici le milieu des années 1990, ces deux pays auront plus de mille têtes nucléaires chacun et joueront, de ce fait, un rôle d'autant plus important en cas d'alerte ou de conflit nucléaires. Il faudra également compter avec Israël, qui pourrait détenir quelque trois cents têtes nucléaires et, peut-être aussi avec d'autres États dotés d'arsenaux non négligeables. En outre, il se pourrait bien qu'un certain nombre de puissances régionales dont l'Inde, le Pakistan, l'Afrique du Sud et l'Argentine aient à leur tour mis au point des missiles balistiques de longue portée.

Quelles sont les retombées de cette situation ? Premièrement, en cas d'alerte nucléaire faisant intervenir plus de deux États, il est presque certain que nous connaissons des problèmes de gestion. Ainsi, en 1969, la Chine a déployé son arsenal d'armes nucléaires et a placé les engins à bord d'avions prêts à décoller. Si l'Union soviétique s'était mise en état d'alerte à ce moment-là, les États-Unis en auraient certainement fait autant, ne serait-ce que pour protéger leurs propres forces. Il faut donc s'attendre, au cours des années 1990, à une série de problèmes multilatéraux de gestion nucléaire, à savoir :

- Les puissances nucléaires de moindre importance, quoique désormais redoutables, vont avoir besoin de systèmes d'alertes hautement perfectionnés pour protéger leurs forces. Si l'on suppose par exemple que l'Union soviétique se met en état d'alerte contre

les États-Unis en Extrême-Orient, les Chinois n'auront d'autre choix que de lui emboîter le pas.

- Si un engin nucléaire explose en mer, trois ou quatre marines de guerre nucléaires vont intervenir dans l'Atlantique et le Pacifique, et peut-être d'autres, ailleurs dans le monde. Dans de pareils cas, l'explosion d'un engin nucléaire ne peut plus être considérée comme le signe que la "partie adverse" a déclenché une guerre nucléaire.
- Avec plusieurs intervenants, il va être considérablement plus difficile d'espérer pouvoir circonscrire un échange nucléaire limité, pour éviter les villes, par exemple.
- Les problèmes de communication vont augmenter. Prenons ici l'exemple de la crise des missiles à Cuba. À cette occasion, des problèmes se sont posés parce qu'aucun officier à bord des navires de guerre de la marine américaine ne parlait russe. Avec l'internationalisation des relations, de pareils incidents risquent de se produire plus souvent et d'être plus difficiles à maîtriser.

Un centre multilatéral d'alerte nucléaire pourrait résoudre ces problèmes de deux façons différentes. Premièrement, il pourrait élaborer un modus operandi destiné à faciliter la gestion des crises nucléaires. Deuxièmement, comme dans le cas de la ligne directe bilatérale, il servirait à établir la particularité des armes nucléaires et à faire admettre que ces armes doivent être envisagées différemment dans la conduite des relations interétatiques.

Dans le cadre du débat sur la proposition de création d'un centre multilatéral, les participants ont soulevé plusieurs questions d'importance primordiale. La discussion a porté en premier lieu sur les circonstances dans lesquelles des incidents multilatéraux peuvent déboucher sur des crises. Ici, il existe un certain nombre de situations qui annoncent clairement un danger. D'une façon générale, on semble distinguer essentiellement quatre voies qui risquent de mener à un conflit nucléaire multilatéral. Le risque d'une attaque surprise entre les superpuissances est moins grand désormais, mais ce genre de manoeuvre pourrait encore constituer un facteur non négligeable dans les crises faisant intervenir des puissances nucléaires moindres. Le danger de guerre accidentelle augmente avec le nombre d'intervenants dotés d'armes nucléaires, dont certains manqueront d'expérience dans le commandement et le contrôle de telles armes. De la même

façon, il est évident que le danger de guerre catalytique, notamment le recours aux armes nucléaires par des tierces parties qui peuvent être des États ou des groupes terroristes, augmente avec la prolifération des armes nucléaires. Enfin, les conflits régionaux vont être aggravés par le fait que certaines puissances régionales sont maintenant dotées d'armes nucléaires, et qui dit conflit régional, dit danger d'escalade pour faire intervenir les superpuissances.

Deuxièmement, la solution d'un centre multilatéral de réduction des risques semble particulièrement indiquée dans un contexte régional, où il faudrait de toute évidence mettre en place de meilleurs dispositifs de surveillance régionale et des systèmes d'alerte plus performants, tout comme il serait indiqué de mettre davantage l'accent sur les mécanismes de contrôle et de commandement en cas d'accidents. Dans ce contexte, les exemples d'accords binationaux de coopération en matière de surveillance électronique (de mise en commun des installations de surveillance électronique) (y compris peut-être celui du NORAD) peuvent constituer des études de cas utiles. Il va sans dire, toutefois, que l'idée d'un centre régional ayant pour mandat de renforcer la confiance et d'instituer un mécanisme de gestion de crise sera plus ou moins réalisable selon les cas. À cet égard, l'exemple européen est particulièrement intéressant.

Théâtre de la rivalité entre les superpuissances, l'Europe a progressivement mis en place des mécanismes de gestion des crises, tant conventionnelles que nucléaires. L'Accord de Stockholm, signé en 1988, a pour objectif de réduire les risques d'une attaque surprise, et il contient des dispositions détaillées relatives aux mesures propres à accroître la confiance. Les négociations de Vienne pourraient déboucher sur d'autres mesures de ce genre, ainsi que sur d'autres réductions importantes des effectifs militaires. Le succès de ces différents pourparlers a suscité un regain d'intérêt pour la mise sur pied en Europe de "centres de confiance", notamment ceux qui auraient pour mandat de donner suite aux diverses propositions visant la création de zones au sein desquelles les activités et le matériel militaires seraient limités. En juin 1988, par exemple, la République démocratique d'Allemagne a proposé la formation, en Europe centrale, d'un centre qui serait chargé de gérer les crises et de prévenir les activités menaçant de tourner en affrontement armé. Il était proposé, entre autres choses, d'installer une ligne directe entre Bonn, Berlin et Prague, ce qui aurait en fait permis de combiner l'idée de zone "restreinte" avec celle du centre pour la réduction des risques. La RDA a par ailleurs proposé la formation d'un centre d'échange de renseignements militaires,

l'instauration d'un mécanisme d'échange d'attachés militaires et la mise en place d'un système permanent de surveillance par satellite.

Ces propositions vont, de toute évidence, dans le sens de la question des centres multilatéraux de réduction des risques nucléaires, mais leur objet est plus général et, dans le cas du modèle discuté plus haut, elles sont propres au contexte européen. Deux questions se posent ici : premièrement, l'exemple européen peut-il s'appliquer à d'autres régions ? Deuxièmement, quel devrait être le rôle des Nations-Unies dans les centres régionaux de réduction des risques ?

À la première question, on peut répondre qu'en Europe, le surarmement des deux blocs en présence et la réticence des populations à accepter de nouveaux conflits sur leur continent excluent presque entièrement l'hypothèse d'un recours à la force pour régler des différends frontaliers. Il n'en va pas de même dans d'autres régions du monde, où l'emploi des armes risque d'être beaucoup plus probable et où les mesures propres à accroître la confiance et la transparence militaire suscitent peut-être beaucoup moins d'intérêt. Étant donné qu'il y a en Europe un ensemble de règles et de pratiques écrites et coutumières qui n'existent pas ailleurs, les praticiens et les analystes ne devraient-ils pas commencer par engager un processus de codification dans d'autres régions du monde ?

Deuxième question : quel rôle devraient jouer les Nations-Unies ? Il est évident que l'ONU se heurte à un certain nombre de difficultés quand il s'agit pour elle de jouer un rôle-clé dans les centres de réduction des risques nucléaires. Tout ce qui a trait au nucléaire est en général strictement confidentiel. Il est peu probable, par conséquent, que les États dotés d'armes nucléaires soient disposés à divulguer aux Nations-Unies (ou à tout autre organisme multilatéral d'ailleurs) des renseignements jusque-là jalousement gardés. Les participants à la conférence ont fait remarqué à ce sujet que, même au sein de l'OTAN, il a fallu attendre longtemps pour persuader les États-Unis de communiquer à leurs partenaires de l'alliance des renseignements sur leurs installations nucléaires. Une fois qu'on aurait déclenché une série d'alertes nucléaires, les pays seraient très réticents à fournir des informations à l'ONU. Peut-être faut-il en conclure que c'est au début d'une crise en gestation que les Nations-Unies peuvent jouer un rôle déterminant, et en particulier, pour trouver le moyen d'empêcher l'escalade et la menace du recours aux armes nucléaires.

En outre, le principal exemple utilisé par les participants, soit celui de l'Europe, constitue un cas dans lequel les Nations-Unies ont le moins pris part à la mise en place d'un dispositif régional. Paradoxalement, c'est apparemment dans d'autres régions que les Nations-Unies pourraient jouer un rôle beaucoup plus important à ce chapitre, là où l'on n'a que peu d'expérience des centres de réduction des risques et où la question ne suscite que peu d'intérêt. Il est évident que la capacité des Nations Unies à surveiller l'application d'ententes régionales va dépendre dans une grande mesure des liens qu'elle sera en mesure d'établir entre elle, le centre européen et les autres centres qui pourraient être mis sur pied.

En dépit de ces difficultés, il est évident que la collectivité internationale commence à avoir besoin de mécanismes régionaux et onusiens capables de faire face aux problèmes issus plus particulièrement de la prolifération des armes nucléaires. Étant donné que les pays qui, à l'heure actuelle, se déclarent officiellement puissances nucléaires sont également les membres permanents du Conseil de sécurité, il va devenir de plus en plus urgent, au fur et à mesure que les problèmes de gestion des armes nucléaires vont se compliquer, de prendre des mesures pour renforcer l'efficacité de cet organe, notamment en envisageant de créer un centre multilatéral de réduction des risques nucléaires au sein des Nations-Unies. Parallèlement, il faudrait faire en sorte de fournir au Secrétaire général tout l'appui technique dont il a besoin pour renforcer son rôle dans ce domaine. Étant donné que l'expérience de ce genre de mécanismes multilatéraux de cette nature est encore restreinte, il faudrait étudier en détail les problèmes potentiels et les solutions possibles au niveau des institutions.

III. LE RÔLE DES ORGANISMES MULTILATÉRAUX DANS LES CONFLITS ISSUS DE TENSIONS SOCIÉTALES

Jusqu'à présent, les efforts déployés à l'échelle multilatérale pour promouvoir la sécurité et la paix internationales ont toujours porté essentiellement sur les conflits territoriaux, le désarmement et la limitation des armements. Il est temps désormais d'instaurer un nouvel équilibre en accordant beaucoup plus d'attention aux tensions et aux conflits issus des inégalités économiques et de la désintégration sociale, lesquelles sont surtout de nature nationale. Les organisations internationales doivent examiner de plus près les tensions internes qui menacent jusqu'à l'existence des États membres et qui mettent en péril la paix en général. Les Nations-Unies et l'Organisation des États américains pourraient, par exemple, unir leurs efforts pour anticiper les crises et favoriser un développement viable. Il conviendrait d'envisager une intervention multilatérale lorsque l'ordre public dans un pays n'est plus respecté, ce qui crée à l'intérieur de ce dernier une situation de vide en matière de sécurité et donne lieu à des violations flagrantes des droits de la personne. La Banque mondiale et le FMI ne devraient pas être les seuls responsables de l'aide au développement à un continent comme l'Afrique. Dans certains cas, les organisations régionales sont mieux placées pour intervenir dans la mesure où elles ne symbolisent pas le même type d'hégémonie que le Conseil de sécurité.

D'un point de vue théorique, on peut cerner onze catégories d'intervention des organismes multilatéraux :

1. Les pourparlers -- On peut recourir à cette solution dans la mesure où une consultation préalable peut favoriser un rapprochement des parties. Il faut veiller à ne pas dramatiser la situation ou à ne pas provoquer d'escalade. Ainsi, il est conseillé de faire appel à des "spécialistes sans influence politique, comme des universitaires".
2. La solution de fortune -- Cette technique permet à une organisation ou à un groupe de pays de fournir un certain nombre de ressources pour calmer l'un des deux adversaires en présence, ou les deux.
3. Les soins prodigués aux victimes -- Des donateurs multilatéraux ou unilatéraux viennent en aide aux victimes du conflit, à l'intérieur du pays.

4. La séparation des parties -- Ici, il faut l'intervention d'un organisme multilatéral, que ce soit les Nations-Unies ou un organisme régional menant des opérations de maintien de la paix.
5. La dénonciation collective -- L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité peuvent "embarrasser" publiquement la partie coupable, si elle est connue, et mobiliser contre elle l'opinion publique et l'opposition des gouvernements.
6. Les sanctions -- Une tâche multilatérale à confier au Conseil de sécurité.
7. L'intervention armée -- Même si ce genre d'intervention pourrait à l'avenir prendre la forme d'opérations de maintien de la paix, il faudrait en fait qu'il résulte d'un effort multilatéral déployé dans le cadre du Conseil de sécurité.
8. L'appui en faveur d'une partie -- L'une des parties au conflit peut bénéficier de l'appui d'une organisation régionale ou d'un autre pays.
9. L'encerclement -- Il s'agit ici d'éviter l'intervention dans le conflit de puissances extérieures. Les mieux placées pour atteindre cet objectif sont les organisations régionales, bien qu'elles n'aient encore rien fait de très probant à ce chapitre.
10. La limitation des dégâts -- Il s'agit notamment de limiter les dégâts pour les pays adjacents à la région du conflit. Les efforts régionaux seront probablement plus fructueux, bien que l'initiative nécessite souvent des ressources dont les puissances régionales ne disposent pas.
11. La ratification de la solution -- Il faut une sanction multilatérale de la cessation du conflit, assortie de garanties tout aussi multilatérales pour enlever au perdant tout espoir de révoquer l'accord.

Le discernement doit être de mise quand il s'agit du recours aux groupes privés, aux organisations régionales ou aux Nations-Unies : tout dépend des circonstances propres à chaque cas. Les organisations non gouvernementales peuvent également jouer un rôle utile.

L'intervention dans un conflit interne soulève la question de la souveraineté nationale. Toutefois, en acceptant un certain nombre de codes et de régimes internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et les dispositions du Traité sur les Forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) en matière de vérification, les États ont reconnu qu'il était dans leur intérêt de partager la responsabilité et, jusqu'à un certain point, de renoncer à une partie de leur souveraineté. Il faudrait aux Nations-Unies un système de pré-alerte des tensions sociales pour pouvoir apaiser efficacement les conflits internes. Voilà un autre point qui serait extrêmement délicat du point de vue des États membres, mais les renseignements non confidentiels, comme ceux dont dépend le BCRI dans le domaine politique, pourraient suffire à la mise sur pied de pareil système. Faits en main, le Secrétaire général pourrait exercer une diplomatie préventive "douce" et indiquer aux parties dans quelle mesure, si elles le souhaitent, l'ONU pourrait intervenir pour résoudre la crise.

1. Thèse

Si elles veulent pouvoir limiter les risques de guerre, que ce soit lors de différends internationaux ou nationaux, les Nations-Unies doivent pouvoir compter sur une "mémoire institutionnelle" bien plus riche qu'elle ne l'est actuellement, surtout si elles devaient décider de mettre l'accent, non plus tant sur la gestion des crises, mais sur leur prévention. Il y a un certain temps déjà que l'ONU s'intéresse aux conflits internes. Pour envisager ce qu'il est possible et souhaitable de faire à l'avenir dans ce domaine, il faut absolument savoir ce qui a été fait par le passé et comment cela a été fait. À cet égard, il serait possible et même souhaitable de se servir d'ordinateurs pour consigner et retracer les expériences passées dans ce domaine.

IV. DE NOUVEAUX RÔLES POUR LES SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX

2. Antithèse

Les Nations-Unies ont des ressources limitées. Certes, elles ne peuvent pas intervenir dans toutes les situations de conflit, réelles ou virtuelles, qui existent dans le monde. Il faut établir un ordre de priorité. Même si, pour des raisons morales, elles pourraient être tentées d'intervenir dans des situations moins dangereuses sur le plan international, les Nations-Unies doivent concentrer leurs efforts sur les conflits qui menacent le plus gravement la paix mondiale.

IV. DE NOUVEAUX RÔLES POUR LES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX

Pour analyser dans quelle mesure il conviendrait de mettre au point des méthodes plus efficaces de maintien de la paix, il importe de reconnaître que les activités menées dans ce domaine jusqu'à présent n'ont eu qu'une portée limitée. D'une façon générale, les forces de maintien de la paix ont été déployées pour assurer le respect d'un cessez-le-feu ou d'une trêve souvent précaires. Il ne faut pas confondre "établissement de la paix" et "opérations de maintien de la paix", auxquelles on a parfois reproché de perpétuer un conflit dans l'impasse plutôt que de favoriser un règlement. Par ailleurs, il est évident que si ces dernières ont contribué à mettre un terme à certains conflits, elles n'ont jamais pu les prévenir. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer en 1987, "aussi indispensables soient-elles, les opérations de maintien de la paix ne peuvent en aucun cas remplacer les initiatives visant à prévenir les conflits armés. En fait, les graves crises que nous avons eues à gérer au cours de l'année écoulée -- dont beaucoup étaient anciennes -- montrent à quel point il est nécessaire de prendre en temps voulu des mesures efficaces avant que le problème atteigne les proportions d'une crise".

En outre, cette opinion générale est corroborée par le fait qu'on s'attend à ce que les conflits régionaux et locaux occupent de plus en plus l'ordre du jour des Nations-Unies. L'amélioration des relations Est-Ouest est une bonne chose dans la mesure où, en Europe, elle ouvre la voie à une réduction possible des forces nucléaires et conventionnelles, ainsi qu'à toute une série de mesures de limitation des armements et d'instauration de la confiance. Par contre, ailleurs dans le monde, il semble que les sources de conflits se multiplient. Mise à part une série de rivalités interétatiques traditionnelles, de différends territoriaux et de problèmes hérités de l'époque coloniale, il faut désormais compter avec toute une nouvelle gamme de difficultés pouvant donner lieu à un conflit. Le déclin économique et un état de sous-développement aigu ont engendré dans le tiers-monde une misère généralisée. Les pénuries alimentaires, les migrations de population et les vagues de réfugiés sont autant d'éléments qui risquent aussi de menacer l'ordre national, la survie des États et la sécurité régionale et internationale.

Dans ces conditions, il semble indiqué d'envisager le rôle des forces de maintien de la paix sous une perspective nouvelle, en commençant par la prévention. Peut-être faudra-t-il, dans un premier temps, mettre davantage l'accent sur les mécanismes de soutien susceptibles de renforcer le rôle du Secrétaire général et celui du Conseil de

sécurité. Tout en gardant la structure actuelle des Nations-Unies, on pourrait centraliser toute l'information et les analyses produites par différents groupes. Les responsables de l'analyse des événements économiques et sociaux pourraient travailler avec les forces de maintien de la paix, dont les effectifs auraient été renforcés, à la planification et à la gestion d'opérations améliorées. On pourrait élargir le rôle du Bureau de la recherche et de la collecte d'informations (BRCI) pour en faire un centre de surveillance mondiale, chargé d'informer le Secrétaire général et le Conseil de sécurité en cas de menaces imminentes pour la paix.

Une fois dotées de mécanismes de soutien appropriés, les Nations-Unies pourraient se consacrer davantage aux efforts préventifs pour maintenir la paix. En principe, les opérations pourraient avoir pour objet essentiel de parer aux dangers d'escalade en cas de crise dans un pays donné, ainsi qu'aux menaces d'agressions venant de l'extérieur. Par conséquent, les forces onusiennes seraient appelées à intervenir, non plus seulement en cas d'effondrement de l'ordre public dans un pays, mais aussi en cas de crise économique ou sociale. L'exemple du Congo constitue, à cet égard, un intéressant précédent. Même si on dit souvent du Congo que c'est un cas où l'ONU en a trop fait, c'est un dossier dont l'Organisation pourrait s'inspirer pour savoir quelles conditions il faut réunir pour préserver efficacement l'ordre public à l'intérieur d'un pays et empêcher l'éclatement de violents conflits internes.

1. Les opérations maritimes de maintien de la paix

C'est à l'occasion d'un incident survenu en 1987 dans le Golfe persique que l'idée d'opérations maritimes de maintien de la paix est apparue comme pouvant constituer un mécanisme plausible de gestion des crises. Alors qu'ils s'étaient engagés à assurer le passage en toute sécurité des cargos en route pour le Koweït, les États-Unis ont cru n'avoir d'autre choix que de changer le pavillon des navires marchands avant de les laisser pénétrer dans le Golfe et de leur fournir ensuite une escorte armée jusqu'au port. Par la suite, les navires de guerre de la marine américaine ont eu quelques échauffourées avec les belligérants dans le Golfe, lesquelles ont abouti à l'incident du USS Vincennes, qui a accidentellement abattu un avion de ligne civil, pendant qu'il était attaqué par des vedettes iraniennes.

Les partisans de la création d'une marine onusienne ont prétendu que les Nations-Unies auraient été mieux placées pour procéder au changement de pavillons. En effet, forts du respect international qu'inspire l'impartialité des casques bleus, les navires marchands, battant pavillon onusien, auraient pu se faire accompagner par de petits patrouilleurs non armés des Nations-Unies. Ils auraient été inspectés par des forces onusiennes, qui auraient vérifié qu'ils ne transportaient pas de matériel militaire destiné à la zone de guerre. Comme pour les activités actuelles de maintien de la paix, cet exercice aurait été autorisé par le Conseil de sécurité et, partant, il se serait déroulé avec l'appui des principales puissances navales présentes dans le Golfe.

À première vue, ce genre de situation peut paraître unique en son genre, et l'on se demande vraiment s'il pourrait se reproduire. En principe, tel n'est pas le cas : la Convention sur le droit de la mer, par exemple, contient des dispositions en vertu desquelles la surveillance et la supervision des Nations-Unies seraient nécessaires. D'une façon plus précise, disons qu'il y a d'autres cas qui permettent de penser que les opérations maritimes de maintien de la paix pourraient un jour jouer un rôle important. Ainsi, dans l'affaire des Malouines, lors des négociations aux Nations-Unies, il avait été proposé d'interdire aux forces navales britanniques et argentines l'accès à une zone délimitée. Cette zone, si elle avait été créée, aurait dû être surveillée par une force internationale, ce qui aurait nécessité une présence maritime onusienne.

L'ONU n'a aucune expérience dans ce domaine, et il est tout à fait possible que des incidents de ce genre surviennent de nouveau. Par conséquent, si d'une manière générale, on veut pouvoir renforcer les moyens des Nations-Unies en matière de maintien de la paix, il serait important d'analyser les exigences et les procédures à respecter pour mettre sur pied des opérations maritimes. Dans le Golfe, une flotte onusienne aurait rempli deux fonctions essentielles : elle aurait veillé à ce que les voies navigables restent ouvertes en vertu de garanties internationales, et elle aurait escorté les navires marchands. En supposant que les forces des Nations-Unies se voient confier un plus grand nombre de tâches, une flotte onusienne pourrait également être appelée à procéder à des inspections pour assurer le respect d'embargos ou d'accords de cessez-le-feu. Elle pourrait aussi entreprendre de superviser le déminage des voies navigables, hisser le drapeau des Nations-Unies pour dissuader quiconque de déclencher des combats navals et, programme plus ambitieux s'il en est, assurer l'application de blocus et imposer une certaine autorité.

2. Le Secrétaire général et le Conseil de sécurité

Si le mandat des casques bleus devait être élargi, les Nations-Unies se verraient investies de nouvelles obligations. Il faudrait donc trouver de meilleurs arrangements financiers et, qui plus est, envisager de mettre au point de nouveaux programmes de formation, un meilleur système de communications hors-siège et un éventail de techniques de télédétection. Le Secrétaire général et le Conseil de sécurité auraient de ce fait de nouvelles responsabilités à assumer. Il leur faudrait se réunir fréquemment et dans le secret pour passer en revue les événements survenus sur la scène internationale. À cet égard, l'Union soviétique s'étant récemment déclarée disposée, d'une façon générale, à donner son appui aux opérations de maintien de la paix, il est possible que le Conseil de sécurité puisse désormais jouer un rôle plus actif et plus dynamique dans ce contexte. Les Nations-Unies pourraient, par exemple, pour soutenir ses activités, envisager de réactiver le Comité d'état-major ou de créer un équivalent fonctionnel. Étant donné que le renforcement des opérations de maintien de la paix va exiger l'appui de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, la réactivation d'un tel comité, qui avait été constitué à l'origine en vertu du principe selon lequel les grandes puissances seraient capables d'agir de concert, montrerait clairement dans quelle mesure le Conseil est apte à oeuvrer efficacement dans le domaine du maintien de la paix.

CONCLUSIONS

Les participants à la conférence de Kingston ont abordé un large éventail de questions reliées au rôle central des Nations-Unies dans le contexte d'une vision multilatérale de la réduction des risques de guerre. À l'issue de la conférence, quatre thèmes ont été choisis, qui feront l'objet d'une étude plus approfondie : les modalités de la mise sur pied d'un centre multilatéral de réduction des risques de guerre; les répercussions de l'émergence d'un monde multipolaire où le nucléaire prend de plus en plus d'importance, et les aspects techniques de la création d'un centre multilatéral d'alerte nucléaire; les sources sociétales de conflits et la possibilité de recourir à l'influence internationale pour éviter les conflits; enfin, une vision élargie des opérations internationales de maintien de la paix.

Dans la mesure où elle a réuni des fonctionnaires des Nations-Unies, des diplomates et des universitaires, la conférence de Kingston a également confirmé qu'il serait profitable de recommencer l'exercice et de rassembler de nouveau un certain nombre d'experts pour voir quelle serait la meilleure façon d'aider les Nations-Unies à assumer leur rôle de demain : limiter les risques de guerre.

ANNEXE A

**LES NATIONS-UNIES : DE LA DIPLOMATIE DE CRISE
À LA DIPLOMATIE PRÉVENTIVE**

Vladimir Petrovsky, sous-ministre soviétique des Affaires étrangères

Kingston (Ontario)

7 octobre 1988

Une volonté de résoudre les situations de crise et de conflit qui règnent depuis quelque temps dans certaines régions de la planète est en train de se dessiner nettement sur la scène politique internationale.

Les Nations-Unies participent activement à ce processus. On voit l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, assumer de plus en plus de responsabilités dans le monde entier, que ce soit en Afghanistan, où l'entente à laquelle on est parvenu va jouer un rôle clé, dans la mesure où elle pourrait déclencher une réaction en chaîne pour le règlement d'autres conflits régionaux, en Iran et en Iraq, en Namibie, au Moyen-Orient et dans le Sahara occidental. Le multilatéralisme s'est avéré une technique beaucoup plus productive que les solutions égocentriques et "isonationalistes".

Tous ces événements concrétisent la notion de sécurité globale commune, qui signifie que le règlement des problèmes passe par des moyens politiques dans le respect des différents intérêts en présence. Cette notion est fondée sur la Charte des Nations-Unies et elle s'inscrit dans le droit fil du renforcement du rôle de l'Organisation. La sécurité commune ne se créera pas en une seule fois : elle résultera d'un long processus au cours duquel il va falloir adapter les Nations-Unies et le comportement des États membres aux réalités d'un monde interdépendant. C'est pourquoi il faut une vision nouvelle des choses. Nous proposons aujourd'hui de rejeter dès maintenant toute politique assimilant l'Organisation à un instrument de promotion des intérêts nationaux. Dans le monde contemporain, les Nations-Unies devraient jouer le rôle d'un centre international harmonisant et conciliant les intérêts des États membres. Pour cela, il faut absolument que lesdits États revoient en profondeur leur propre attitude vis-à-vis de l'Organisation, leur ouverture au dialogue et leur volonté de concéder aux Nations-Unies certains de

leurs droits. En d'autres termes, c'est aujourd'hui une politique intellectuelle qu'il faut, politique qui, jusqu'à présent, nous a très souvent fait défaut. Telle que je le vois, le processus d'instauration d'une sécurité globale devrait permettre non seulement de régler les conflits actuels, mais aussi d'en prévenir de nouveaux.

C'est là un impératif dans un monde interdépendant et de plus en plus intégré, trop fragile pour les guerres et la violence. La planète est condamnée si nous ne pensons pas à améliorer la qualité et l'efficacité des mécanismes existants de prévention des conflits et à en instaurer de nouveaux, le cas échéant. Autrement dit, pour mettre en oeuvre la notion de sécurité globale, il faut renoncer à la diplomatie "de crise" et passer à la diplomatie préventive, en donnant aux Nations-Unies le rôle clé dans ce processus.

La prévention des crises, comme la sécurité elle-même, exige une politique d'ensemble, qui embrasse non seulement les dimensions politico-militaires des problèmes, mais aussi les aspects afférents à l'économie, à l'écologie, aux droits de la personne et à d'autres champs humanitaires. Dans tous ces domaines, il pourrait, et il devrait, y avoir une sorte de système fiable de pré-alerte, apte à détecter les problèmes latents. Ainsi, la collectivité internationale pourra prendre, en temps voulu, les mesures nécessaires pour assurer la stabilité des processus internationaux.

À notre avis, l'intensification du dialogue sur la sécurité globale aux niveaux intergouvernemental et public montre qu'il est désormais possible de se concentrer sur trois éléments qui vont mettre la collectivité mondiale à l'abri des différends et des conflits, et l'aider à prendre de véritables mesures de prévention. Ces trois éléments sont les suivants : asseoir l'autorité du droit international, renforcer l'efficacité des principaux organes des Nations-Unies et faire un meilleur usage des observateurs militaires et des forces de maintien de la paix de l'ONU.

À cet égard, il est particulièrement important de faire appel au potentiel préventif des principaux organes de l'ONU.

Les participants à la Session de l'Assemblée générale des Nations-Unies qui se déroule en ce moment à New York devraient, nous l'espérons, adopter par consensus une déclaration élaborée conjointement et portant, d'une part, sur la prévention et le règlement de différends et de situations qui compromettent la paix et la sécurité et,

d'autre part, sur le rôle des Nations-Unies à ce chapitre. Le document a pour objet de relancer les activités du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, de la Cour internationale de justice et du Secrétaire général de l'ONU en matière de prévention.

Le rapport présenté en 1988 par M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'ONU, sur les travaux de celle-ci, précise clairement l'orientation à prendre pour activer l'ensemble du système des Nations-Unies; d'ailleurs, précisons qu'au chapitre de la diplomatie préventive, cette orientation a suscité la satisfaction générale des participants à la Session.

Toujours à l'occasion de cet événement, l'Union soviétique a fait un certain nombre de propositions détaillées pour favoriser le renforcement du rôle de l'Organisation, y compris celui des forces de maintien de la paix. L'essentiel de ces propositions a été présenté dans la déclaration de notre ministre des Affaires étrangères, M. Édouard Chevardnadze, et dans les documents de travail de notre délégation. Nous proposons un ensemble de mesures destinées à renforcer sensiblement les moyens des Nations-Unies aux chapitres de l'établissement et du maintien de la paix et à celui de la prévention des conflits.

Nous préconisons certaines mesures précises pour rendre le Conseil de sécurité plus efficace, mesures qui vont d'une augmentation du nombre de consultations officieuses et de réunions à huis clos, à la tenue de sommets réguliers entre les ministres des Affaires étrangères. Nous jetons en outre un regard neuf sur les fonctions de l'Assemblée générale qui devrait, à notre avis, jouer le rôle d'enceinte où les pays pourraient échanger démocratiquement des idées importantes, en vue essentiellement de s'entendre sur des stratégies et des solutions; l'ONU ne doit pas servir de tribune où les États membres comparent des positions divergentes, font des déclarations ostentatoires et prononcent des discours creux. Nous préconisons par ailleurs que le rôle du Secrétaire général continue d'être renforcé et que ce haut responsable fasse usage de tous les pouvoirs dont il est investi.

Nous estimons que, pour favoriser pratiquement la prévention des conflits et détecter à temps les points de tension dans les relations internationales, dans les domaines politico-militaire et socio-économique, il faut d'abord se faire une idée objective de la situation. Il conviendrait, par conséquent, d'améliorer considérablement la collecte

d'informations au sein des Nations-Unies, notamment les missions d'enquête et de recherche de données. Le simple fait que ce potentiel existe dans l'Organisation va inciter les États membres à faire preuve de discipline et contribuer à une plus grande stabilité.

Il est particulièrement important que les Nations-Unies soient informées en temps voulu sur la préparation d'actions armées et qu'elles puissent mettre en oeuvre des mesures qui vont rendre l'attaque surprise difficile. La création proposée par les Soviétiques d'un centre multilatéral de vérification aux Nations-Unies favoriserait également la réalisation de cet objectif, dans la mesure où le centre faciliterait la surveillance. Le centre, qui relèverait du Secrétaire général, pourrait dépêcher, à la demande de ce dernier et moyennant un bref préavis, des missions d'information dans les secteurs touchés par un conflit international. En fonction du contenu des rapports rédigés au terme de ces missions, le Secrétaire général consulterait les États visés et se prévaudrait de son droit de faire intervenir le Conseil de sécurité.

La Finlande a fait une proposition qui va dans le même sens : créer aux Nations-Unies une banque de données qui rassemblerait des informations sur le désarmement et la vérification. Nous serions disposés à envisager de fournir à cette banque un certain nombre de données recueillies par nos satellites commerciaux. L'idée avancée par la France, à savoir la mise sur pied d'une agence internationale de satellites de contrôle, nous paraît également prometteuse, et nous serions prêts à en discuter les aspects pratiques.

La réalité nous oblige à envisager les opérations de maintien de la paix des Nations-Unies sous un jour nouveau. Le prix Nobel qu'on a récemment décerné aux casques bleus montre une fois de plus que nous devons immédiatement tirer les leçons de leur expérience positive et leur donner des fondements politiques et juridiques plus solides, autre élément important de la prévention des crises.

Dans son message de félicitations adressé au Secrétaire général des Nations-Unies quand le Comité du Prix Nobel a rendu sa décision, M. Mikhaïl Gorbatchev a souligné que la remise de cette distinction témoignait du rôle important que jouent les casques bleus dans les différentes régions du globe où il faut ramener la paix. Le chef d'État soviétique a souligné que son pays continuerait d'accorder son appui total pour permettre

le renforcement du potentiel des Nations-Unies en matière de maintien de la paix et de donner à ces dernières les moyens d'améliorer leur contribution pratique à l'instauration d'une paix durable et de la sécurité universelle.

L'Accord de Genève sur l'Afghanistan, dont l'application est surveillée par des observateurs onusiens, sert à la fois d'exemple et de point de départ à tous ceux et celles qui vont travailler au règlement des conflits régionaux. La simple présence de ces effectifs oblige les parties à respecter les engagements mutuels contractés en vertu de l'Accord. Compte tenu de l'urgence du problème, non seulement nous préconisons que les observateurs des Nations-Unies fassent tout ce qui est en leur possible pour assurer l'application du mécanisme élaboré à Genève, mais encore nous sommes convaincus qu'il faut améliorer la qualité et l'efficacité de leurs activités.

Il est d'autant plus important que les équipes d'observateurs onusiens installées en Afghanistan et au Pakistan remplissent correctement leur rôle que l'on prévoit actuellement le déploiement de nouveaux effectifs des Nations-Unies, en particulier en Namibie et dans le Sahara occidental. Le prestige des casques bleus doit être à l'égal des responsabilités rattachées à leur mission.

Nous apprécions vivement la participation d'États comme le Canada, qui affectent une partie de leurs effectifs militaires aux forces des Nations-Unies et fournissent à celles-ci un appui financier et matériel. Bon nombre de jeunes, qu'ils soient Canadiens ou d'une autre nationalité, portent fièrement les casques bleus des Nations-Unies. Ils méritent notre plus profond respect et toute notre gratitude. Leur courage et leur dévouement sont essentiels, et ils vont l'être de plus en plus si nous voulons vivre dans un monde meilleur. Outre les missions de maintien de la paix qu'elles remplissent déjà dans les points "chauds" de la planète, les forces onusiennes pourraient également servir à prévenir et à empêcher les conflits en gestation. À cette fin, le Conseil de sécurité pourrait créer des postes d'observation dans les régions explosives.

On renforcerait également le rôle des Nations-Unies sur le plan de la prévention en chargeant des contingents de protéger les États membres contre les interventions extérieures. Dans ce cas, il suffirait qu'une partie en fasse la demande pour que des troupes onusiennes soient stationnées sur son territoire. Il ne serait pas inutile non plus d'envoyer des missions spéciales constituées de représentants gouvernementaux et de

personnalités publiques, qui auraient pour mandat d'évaluer la situation sur le terrain et de formuler des recommandations.

Nous sommes disposés à faire preuve de souplesse en ce qui a trait aux décisions qu'il faudra prendre concernant l'envoi d'observateurs et le renforcement de la participation de l'Assemblée générale et du Secrétaire général au processus, étant entendu que le Conseil de sécurité jouerait à cet égard le rôle qui lui revient.

L'Union soviétique envisage sous un jour nouveau les modalités de sa participation aux opérations des Nations-Unies. Nous nous tenons prêts à participer, d'un commun accord avec d'autres pays, à la mise sur pied d'un programme de formation du personnel appelé à servir dans les forces onusiennes. Dans certains cas, si d'autres États membres en expriment le besoin ou manifestent de l'intérêt à cet égard, nous serions disposés à envisager une affectation de notre contingent militaire aux opérations de maintien de la paix des Nations-Unies. L'Union soviétique pourrait aussi contribuer au soutien matériel et technique des forces onusiennes.

Nous sommes prêts à envisager diverses formules pour financer ces opérations. Les seuls critères doivent être ici ceux de l'utilité et de la prise en compte des intérêts et des positions de la majorité des États membres des Nations-Unies.

En pratique, nous pourrions même discuter dès aujourd'hui la question de la création d'une marine onusienne, en particulier dans la région du Golfe. Il est par ailleurs absolument indispensable de réactiver sans tarder le Comité d'état-major. La mise sur pied de divers centres chargés de prévenir les affrontements militaires et les attaques surprise pourrait devenir une forme efficace de diplomatie préventive.

Il existe déjà des centres de réduction des risques de guerre, comme le centre soviéto-américain. À l'avenir, ces centres pourraient jouer un rôle important dans les régions où des forces militaires considérables se font face, comme en Europe, par exemple. Si l'idée de la création d'un centre européen, sorte d'organisme collectif chargé d'envisager et d'adopter un certain nombre de mesures, se concrétisait, elle permettrait de mieux prévoir l'évolution des événements, d'assurer une plus grande stabilité sur le continent et d'éliminer les sources de friction et de malentendus entre les pays sur les questions militaires.

Quant à la gestion du centre proprement dite, elle se ferait d'après les mécanismes et les formules déjà expérimentés dans le cadre de la mise en oeuvre des accords prévus dans le document de la Conférence de Stockholm et à la faveur des activités du centre américano-soviétique de réduction des risques de guerre nucléaire.

Nous sommes entièrement favorables à la création, envisagée par le Secrétaire général des Nations-Unies, d'un centre multilatéral de réduction des risques de guerre. Le débat qui se déroule ici à Kingston prouve que le temps est venu de mettre cette idée en pratique. Le Secrétariat des Nations-Unies dispose déjà d'une structure qui pourrait servir de base à ce centre. Il est bien entendu qu'un certain nombre de questions pratiques vont devoir être éclaircies. Il me semble que la meilleure solution consisterait à mettre sur pied un centre qui s'occuperait de prévenir tant la guerre nucléaire que les guerres conventionnelles. À ce titre, il pourrait aussi se charger de l'alerte nucléaire. Il serait très important que ce centre soit directement relié aux capitales des cinq pays membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'à celle du pays du président du Mouvement des pays non alignés.

Il va sans dire que le fait pour l'ONU de vouloir faire jouer à ses forces de maintien de la paix un rôle plus actif et, en particulier, d'insister sur l'aspect de la prévention, vont susciter, pour elle-même et ses membres, un certain nombre de problèmes d'organisation et de financement. Dans ces conditions, il est extrêmement important que tous les États membres s'acquittent scrupuleusement de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation. L'Union soviétique, on le sait, a rempli son devoir en réglant l'intégralité de sa dette dans le cadre du budget ordinaire. Les Nations-Unies sont en droit d'attendre la même chose des autres États membres et d'espérer que la déclaration encourageante du président Reagan à ce sujet se traduise par des actes.

Si nous voulons assurer aux Nations-Unies une base financière solide, il nous faudra déployer de nouveaux efforts pour économiser et trouver des réserves internes. Nous devons mettre de l'ordre dans l'ensemble de l'Organisation pour réduire la paperasserie et parer aux dépenses imprévues. Nous appuyons tous les efforts qui pourraient être faits dans ce sens, et nous sommes disposés à continuer de participer au travail commun

accompli pour redonner aux Nations-Unies non seulement leur santé politique, mais aussi leur équilibre administratif et financier.

Il est urgent de mettre les Nations-Unies et les autres mécanismes multilatéraux à l'heure de la diplomatie préventive, faute de quoi il sera difficile de compter sur l'autorité de la loi, le bon sens et la moralité dans les relations internationales. L'Union soviétique estime qu'il nous faut passer résolument de la diplomatie de crise à la diplomatie préventive pour réussir notre transition entre l'ère de l'équilibre des forces et celle caractérisée par la prise en compte des différents intérêts en présence et par l'autorité de la loi dans les relations internationales. Nous estimons que cette transition est essentielle à l'instauration d'une sécurité globale commune, sans laquelle l'existence des Nations-Unies est inconcevable. De plus, qui dit sécurité commune, dit renforcement du rôle de l'ONU. Et ce rôle nouveau place cette dernière dans une position unique, celle qui va lui permettre demain de pratiquer une thérapie internationale de prévention, au lieu de se limiter à intervenir dans les situations critiques.

Thomas Bourreau
Peace Studies
St. John's University
Collegeville, Minnesota

Jane Bowler
Faculty of Law
University of Queen's
Kingston (Ontario)

Paul Brackus
Department of Political Science
York University
New York

Jane Cox
Department des études politiques
Université Queen's
Kingston (Ontario)

Michel de Loreau
Ministère des Affaires étrangères
Ottawa

ANNEXE B

LISTE DES PARTICIPANT(E)S

Hayward Alker
Department of Political Science
Massachusetts Institute of Technology
Boston

William Barton
Ancien représentant permanent du
Canada auprès des Nations-Unies
Ottawa

Wolfgang Behrends
Ambassadeur de la République
fédérale d'Allemagne
Ottawa

Lincoln Bloomfield
Department of Political Science
Massachusetts Institute of Technology
Cambridge

Thomas Boudreau
Peace Studies
St. John's University
Collegeville, Minnesota

Jane Boulden
Faculté de droit
Université Queen's
Kingston (Ontario)

Paul Bracken
Department of Political Science
Yale University
New Haven

David Cox
Département des études politiques
Université Queen's
Kingston (Ontario)

Michel de Verteuil
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa

Timour Dmitritchev
Bureau de la recherche et de la
collecte d'informations
Organisation des Nations-Unies
New York

William J. Foltz
Center for International Affairs
Yale University
New Haven

Virginia Gamba-Stonehouse
Institut d'études stratégiques
Buenos Aires

Ibrahim Gambari
School of Advanced
International Studies
John Hopkins University
Washington, D.C.

Wilhem Grundman
Mission permanente de la
République démocratique allemande
Organisation des Nations-Unies
New York

Fen Hampson
Université Carleton
Institut canadien pour la paix
et la sécurité internationales
Ottawa

Tapio Kanninen
Bureau de la recherche et de la collecte
d'informations
Organisation des Nations-Unies
New York

Jean Krasno
Candidate au doctorat
Department of Political Science
City University of New York

Steve Lee
Chargé de recherche
Institut canadien pour la paix et
la sécurité internationales
Ottawa

Edward Luck
Président
United Nations Association
of USA
New York

Krystof Ostrowski
Conseil polonais de recherche
sur la paix
Varsovie

Jérôme Paolini
Institut français des
relations internationales
Paris

Geoffrey Pearson
Directeur général
Institut canadien pour la paix
et la sécurité internationales
Ancien ambassadeur du Canada en URSS
Ottawa

Vladimir Petrovsky
Sous-ministre chargé des
organisations internationales
Ministère soviétique des Affaires
étrangères
Moscou

Giandomenico Picco
Bureau du Secrétaire général
Organisation des Nations-Unies
New York

K.V. Raman
Faculté de droit
Université Queen's
Kingston (Ontario)

Harald von Riekhoff
Département des sciences politiques
Université Carleton
Ottawa

Indar Jit Rikhye
International Peace Academy
New York

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

Bruce Russett
 Department of Political Science
 Yale University
 New Haven

James S. Sutterlin
 International Security and Arms
 Control Program
 Yale University
 New Haven

Carole Thompson
 Bureau du Secrétaire général
 Organisation des Nations-Unies
 New York

James Tierney
 Professeur invité de sciences
 politiques
 Columbia University
 New York

Raimo Väyrynen
 Département de sciences politiques
 Université d'Helsinki

Session d'ouverture

David Cox
 Université Queen's

Bruce M. Russett
 Co-ordonnateur
 Yale Program for International Security
 and Arms Control

Prise-café

L'utilité, la structure et la portée d'un cadre
 multilatéral de réduction des risques de guerre

Animateur : Lincoln Bloomfield

Participants : Kyrstof Ooms-waai
 Tapio Karhinen
 James S. Sutterlin

Rapporteur : Jean Krause

Déjeuner

Conférencier : William Burton

L'intérêt d'un cadre multilatéral d'élaborer, améliorer,
 son organisation et les problèmes susceptibles de le
 poser

Animateur : Paul Bouvier

Participants : Wolfgang Isenhardt
 Eero Lahti
 Wilhelm Orendt

Rapporteur : Jean Bouvier

Travaux de groupe discussions officielles

Dîner

Conférencier : Vladimir Pavlovsky

PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

7 octobre 1988

9 h

Séance d'ouverture

Organisation de la conférence

David Cox
Université Queen's

Introduction

Bruce M. Russett
Coordonnateur
Yale Program for International Security
and Arms Control

10 h à 10 h 15

Pause-café

1^{re} séance

10 h 15 à 12 h 15

L'utilité, la structure et la portée d'un centre
multilatéral de réduction des risques de guerre**Animateur : Lincoln Bloomfield****Participants :**
Krystof Ostrowski
Tapio Kanninen
James S. Sutterlin**Rapporteur :**
Jean Krasno

12 h 30 à 14 h

Déjeuner

Conférencier :
William Barton**2^e séance**

14 h 30 à 16 h 30

L'intérêt d'un centre multilatéral d'alerte nucléaire,
son organisation et les problèmes susceptibles de se
poser**Animateur :**
Paul Bracken**Participants :**
Wolfgang Behrends
Fen Hampson
Wilhelm Grundman**Rapporteur :**
Jane Boulden

16 h 30 à 18 h

Temps libre pour discussions officielles

18 h 15 à 20 h

Dîner

Conférencier :
Vladimir Petrovsky

3^e séance

20 h 15 à 21 h 30

Améliorer les moyens de communication pour réduire les risques de guerre et limiter les situations de conflit

Animateur : Carole Thompson

Participants : Indar Jit Rikhye
Giandomenico Picco
Thomas Boudreau

Rapporteur : Jane Boulden

8 octobre 1988**4^e séance**

9 h à 10 h 45

De nouveaux rôles pour les forces de maintien de la paix de l'ONU ?

Animateur : Bruce Russett

Participants : V. Gamba-Stonehouse
Ed Luck
Jérôme Paolini

Rapporteur : James Tierney

10 h 45 à 11 h

Pause-café

5^e séance

11 h à 12 h 45

Le rôle des organismes multilatéraux dans les conflits résultant de tensions sociétales ou politiques internes

Animateur : William Foltz

Participants : Ibrahim Gambari
Hayward Alker

Rapporteur : Jean Krasno

13 h à 14 h 30

Déjeuner

Conférencier : Bruce Russett

Analiser les moyens de communication pour réduire les risques de guerre et limiter les situations de conflit

20 p 10 à 21 p 30

- Ammanat : Carolin Thompson
- Participants : Inbar Hl Riklin, Grandmoulin Pierre, Thomas Boudreau
- Rapporteur : Jane Boudreau

10 p 10 à 11 p 15

Le nouveau rôle pour les forces de maintien de la paix de l'ONU ?

12 p 10 à 13 p 15

- Ammanat : Bruce Russett
- Participants : Y. Gamba-Simoneau, Ed Lutz, Inbar Hl Riklin
- Rapporteur : Jane Boudreau

14 p 10 à 15 p 15

Le rôle des organismes multilatéraux dans les conflits : le cas de l'ONU

16 p 10 à 17 p 15

- Ammanat : William Fort
- Participants : Inbar Hl Riklin, Inbar Hl Riklin
- Rapporteur : Jane Boudreau
- Co-rapporteur : Bruce Russett



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20024891 5

